

D'hier... à aujourd'hui

RADIOS PRIVÉES

PAYSAGE EN MUTATION

Savez-vous vraiment
ce que fait la radio?



CAB | ACR

Survol sur la radiotélédiffusion privée

Au Canada, le système de radiotélédiffusion privé se compose de services privés, publics et communautaires qui offrent une programmation diversifiée en français, en anglais et dans plusieurs autres langues, notamment celles autochtones.

En tant qu'industrie sous réglementation fédérale, la radiotélédiffusion privée fonctionne dans le cadre de conditions découlant d'un éventail de lois adoptées par le Parlement, ainsi que de conditions d'obtention de licence établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de décisions rendues par la Commission du droit d'auteur, etc. . .

Les radiotélédiffuseurs privés sont vulnérables aux fluctuations économiques ainsi qu'aux changements sur les plans de la réglementation et de la technologie. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la vitalité de l'industrie.

L'industrie de la radiotélédiffusion privée a élaboré une série de codes et de normes se rapportant à la programmation. En 1990, elle mettait sur pied le Conseil canadien des normes de la radiotélévision qui allait être chargé de s'occuper des préoccupations du public au sujet des émissions diffusées à la radio et à la télévision.

La radio privée

La **radio privée** est le cœur battant de nombreuses collectivités canadiennes. Elle est non seulement un moyen par excellence de rassembler les Canadiens et Canadiennes dans le cadre de célébrations, mais une source d'information inestimable pendant les situations d'urgence.

En vertu de la Politique concernant la radio commerciale du CRTC, la plupart des stations de radio privées sont tenues de s'assurer que 35 pourcent de toute la musique populaire diffusée chaque semaine soit canadienne (10 pourcent dans le cas de la programmation de musique spécialisée).

Les stations de **radio privées de langue française** doivent en outre faire en sorte que 65 pourcent de la musique vocale qu'elles diffusent chaque semaine ainsi que 55 pourcent de la musique vocale diffusée entre 6 h et 18 h du lundi au vendredi soient de langue française.

Et, la musique canadienne doit compter pour sept pourcent de la musique diffusée par les stations de **radio à caractère ethnique** chaque semaine.

Développement des talents canadiens

La **radio privée** joue un rôle de premier plan en vue d'assurer le succès des artistes canadiens de la musique. Elle est l'élément moteur qui stimule la vente des disques compacts. Elle veille à la promotion sur les ondes des tournées et des événements musicaux, et chose encore plus importante, c'est grâce à elle que les artistes qui disposent de très peu de moyens de promotion arrivent à se faire connaître ainsi que leurs chansons.

Chaque année, les radiodiffuseurs privés paient au-delà de 63 millions de dollars en redevances de droit d'auteur pour avoir le droit de diffuser de la musique.

Les radiodiffuseurs privés aident à mettre en valeur et à développer les artistes de la musique canadienne par le biais de contributions financières qu'ils font directement aux tiers admissibles participant au développement des talents canadiens, notamment FACTOR, MusicAction, des organismes de musique nationaux et provinciaux, des groupes consacrés aux arts du spectacle, des écoles et des boursiers. Depuis 1998, la radio privée a contribué :

• 21 millions
de dollars



• 7,8 million
de dollars



La **radio privée** a également créé le Fonds RadioStar et le Radio Starmaker Fund dans le but d'assurer la promotion et le marketing des artistes canadiens de la musique. Depuis 1998, la radio privée a contribué :

• 20 millions
de dollars



• 10 millions
de dollars



Les services de **radio privée** autorisés contribuent directement aux initiatives vouées au développement des talents canadiens lorsqu'ils reçoivent une nouvelle licence, renouvellent une licence, ou transfèrent le contrôle ou la propriété d'une licence. Période de 1998 à 2004 :

- Les titulaires des services de radio nouvellement autorisés ont pris l'engagement de verser 41 millions de dollars aux initiatives vouées au développement des talents canadiens
- Le total des engagements pour le développement des talents canadiens découlant des transactions concernant le contrôle ou la propriété s'élevait à plus de 93 millions de dollars
- Plus de 15 millions de dollars ont été consacrés aux initiatives de développement des talents canadiens dans le cadre des renouvellements de licence

	20 millions de dollars
	+
	10 millions de dollars
	+
	7.8 millions de dollars
	+
	21 millions de dollars
	<hr/>
	58.8 millions de dollars

Depuis 1998, la radio privée a contribué 58,8 millions de dollars au développement de la musique canadienne. Grâce à l'ensemble de ces contributions, la radio privée canadienne offre, chaque jour, de la musique canadienne à au-delà de 80 % des Canadiens.

Fière de participer à la Semaine de la musique canadienne, la radio privée canadienne se fait un devoir de veiller au développement des talents canadiens!

D'hier... à aujourd'hui

RADIOS PRIVÉES
PAYSAGE EN MUTATION

